

Dossier médical

En mai, fait ce qu'il te plaît

Le 3 mai, à Paris, le ministre Douste-Blazy propose la généralisation du dossier médical informatisé pour tous les assurés français, et que le remboursement des soins en dépende. Pour quand le dossier médical électronique (DME) sera-t-il disponible? Les nouvelles internationales foisonnent.

Le 5 mai, à Cork, le ministre de Santé irlandais ouvre la conférence les "Prix de la eSanté 2004" de la Commission Européenne. Selon le plan d'action "eEurope", « à fin 2005, les citoyens doivent pouvoir accéder à des services en ligne pour la santé comprenant : information santé et prévention, dossier électronique, téléconsultation et remboursement. Les États Membres doivent implémenter des réseaux nationaux et régionaux reliant hôpitaux, laboratoires, professions de santé. » Le ministre irlandais inaugure le portail national de la santé irlandais, un site web et un portail pour professionnels, ce qui met l'Irlande sur la voie du DME.

Le 5 mai, de l'autre côté de l'Atlantique, le ministre de la Santé américain Tommy Thompson et son Président annoncent que tout américain doit pouvoir bénéficier d'un DME en 2010.

Kaiser Permanente, l'assureur HMO (Health Maintenance Organization) le plus important des États-Unis, annonce l'introduction dans l'état de Hawaï de son DME. Ce DME doit être opérationnel début 2005, à l'échelle de l'ensemble des neuf états qu'il couvre, reliant les 12 000 médecins et 8 millions de patients. Les patients, comme les médecins, pourront accéder au dossier en ligne.

Le 7 mai, les États-Unis nomment le Docteur David Brailer, responsable d'un nouveau bureau du Ministère américain de la Santé, le National Health Information Technology Coordination. Ce bureau va créer des *incentives* pour favoriser l'intégration du DME dans tous les programmes publics.

Le 14 mai, le sénateur Kennedy introduit un projet de loi selon lequel les professionnels de

santé devront avoir adopté le DME avant l'année 2011, date à partir de laquelle ils verront leurs remboursements baisser.

Le ministre américain de la Santé annonce l'adoption d'un projet de dossier standard à vocation nationale, dit HL7. Ce projet a été voté par le bureau de standards nationaux, Ansi.

Le 15 mai paraît le numéro spécial du *British Medical Journal*, consacré à la e-santé.

Le programme britannique, dirigé par le coordinateur national, Richard Granger, coûte 9,2 millions d'euros et prévoit la mise en place sur 10 ans d'un système destiné à créer un DME pour l'ensemble des Anglais, reliant 50 millions de citoyens, 30 000 médecins et 270 établissements de santé. Un autre auteur, pessimiste, nous rappelle que l'enregistrement du récit clinique est indispensable ; la visite ne peut se résumer à un codage informatisé. Le journal, quoi que critique de l'œuvre de Richard Granger, conclut qu'il est interdit que cette initiative échoue, tellement l'Angleterre en a besoin pour faire face aux besoins médicaux.

Le 19 mai, le Dr Brailer, annonce lors d'un congrès en Floride que l'état américain n'investira pas ses fonds propres; en revanche il fera le maximum pour mobiliser le secteur privé moyennant des encouragements financiers et la mise à disposition de standards. La subvention n'est pas une solution. Seule la démonstration d'un retour sur investissement est valable. Brailer a promis de présenter son plan fin juillet à l'occasion de la conférence nationale de la IT infrastructure.

Le 20 mai, selon le *Shanghai Daily*, les hôpitaux de Shanghai mettent en place un système d'enregistrement et d'archivage de dossiers médicaux en ligne. Un pilote est en cours dans cinq hôpitaux.

Conclusion: l'intégration d'un dossier médical électronique à grande échelle semble prendre 7 à 10 ans, sauf si l'on emprunte un outil qui existe déjà. Et si c'était prêt pour le mois de mai prochain ?



Denise Silber
économiste
de la santé,
experte
en réseaux

ESPACE SOCIAL EUROPÉEN
ÉDITÉ PAR L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN
DE LA PROTECTION SOCIALE
ASSOCIATION LOI 1901
5, RUE GEOFFROY MARIE,
75009-PARIS - TÉL.: 01 53 24 13 13
TÉLÉCOPIE: 01 53 24 13 06
www.espace-social.com

Directeur de la publication :
Pascal Beau
Rédacteur en chef :
Christophe Vanackère
International :
Philippe Dulaunier (01 53 24 13 18)
Management :
Alain Mayer (01 53 24 13 18)

Maquette :
Michel Ramos
(01 53 24 13 23)

Iconographie :
ESSOP (01 53 24 13 25)

Administration / abonnements :
Patricia Chinon (01 53 24 13 05)

Photogravure Impression : RPN
Commission paritaire : N° 68274
ISSN : N° 0999-7822.



TOUS DROITS
DE REPRODUCTION
RÉSERVÉS
PRIX
AU NUMÉRO :
7 €